



FICHE d'INSCRIPTION au Tai-Chi & Qi-Gong 2024-25

Nom : M^{me} / M. _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Parrain : _____
Tél. Portable : _____ Tél. fixe : _____
Adresse Mail : _____
Adresse Postale : _____
CP & Ville : _____ Profession : _____
Autres sports : _____

Horaires des cours collectifs (durée 120 ~ 180 minutes d'entraînement)

MARDI	Cours de Tai-Chi ASSISTANTS	de 8h à 10h	Gymnase Ronsard <input type="checkbox"/>
MERCREDI	Cours de Tai-Chi Enchaînement	de 18h à 20h30	Gymnase Goutte d'Or <input type="checkbox"/>
SAMEDI	Cours de Qi-Gong (Nei Kung-Fu)	de 9h30 à 12h	Gymnase Ronsard <input type="checkbox"/>
DIMANCHE	Cours de Tai-Chi Enchaînement	de 9h30 à 12h30	Gymnase Durantin <input type="checkbox"/>

TARIFS Cotisation d'adhésion annuelle **OBLIGATOIRE** incluant l'assurance 50 €

Valable de septembre à septembre « Non remboursable »*

FORFAITS – Prestation de cours – « Paiement échelonné possible » **COCHER LE FORFAIT CHOISI**

			Total avec cotisation
ANNUEL – SIMPLE	<u>1 cours par semaine</u>	300 €	350 € <input type="checkbox"/>
ANNUEL – DUO	<u>2 cours par semaine</u>	400 €	450 € <input type="checkbox"/>
ANNUEL – ACCES LIBRE	<u>Accès à tous les cours</u>	450 €	500 € <input type="checkbox"/>
TRIMESTRIEL – ACCES LIBRE	<u>Accès à tous les cours</u>	150 € + 50 € le 1 ^{er} trimestre	200 € <input type="checkbox"/>
COURS à l'UNITE (incluant l'assurance)		20 €	20 € <input type="checkbox"/>

* Il est **INDISPENSABLE** de **VALIDER** votre **INSCRIPTION** en lisant **ET** signant le règlement intérieur de l'Association au **VERSO** de ce document

DATE 1^{er} cours : ___ / ___ / _____ DATE limite encaissement : **JUIN** Nombre de chèques : _____

Commentaires : _____

Date(s) de paiement : 1 : ___ / ___ (€); 2 : ___ / ___ (€); 3 : ___ / ___ (€); 4 : ___ / ___ (€)

La totalité du règlement de l'adhésion à l'association et des frais de cours doit se faire DÈS L'INSCRIPTION.

Un étalement du paiement est possible par tranches de 50, 100 ou 150 euros mensuels (uniquement).

Vous pouvez préciser les dates d'encaissements souhaités au dos de chaque chèque.

-* Ne rien écrire ci-dessous -Cadre réservé à l'administration ***-**

Certificat médical fourni Si le membre a besoin d'un **REÇU**, cochez ici

En l'absence de certificat médical, vous ne serez pas pris en charge par l'assurance en cas d'accident !



Règlement intérieur de l'Association V.M.C.C.

1. Avant toute inscription, un cours d'essai **gratuit** est accordé.
2. Chaque adhérent doit fournir dès l'inscription, un certificat médical, indiquant qu'il est apte à suivre des cours de Tai-Chi et/ou Qi-Gong. En l'absence d'un certificat, l'assurance de l'association ne pourra pas prendre en charge en cas d'accident.
3. Pour le bon déroulement des cours, chacun doit respecter quelques règles simples de **savoir-vivre** ensemble :
 - Respecter les horaires des cours ;
 - Arriver dans le gymnase en tenue appropriée. Un vestiaire est à disposition pour les changements de tenue ;
 - Signer obligatoirement la feuille de présence lors de son arrivée en salle de cours ;
 - Si nécessaire, prévenir immédiatement l'enseignant si vous devez quitter le cours avant sa fin ;
 - Éteindre (ou mettre en mode silencieux) les téléphones portables dès le début du cours ;
 - Respecter le silence pendant l'enseignement pour permettre la concentration de chacun,
 - Aider au rangement au début et à la fin de chaque cours.
4. Pour suivre les cours, une tenue ample et sobre (**pantalons noirs** de préférence avec **T-Shirt & chaussons**) est fortement conseillée ; de même il vous est demandé d'éviter de mettre du parfum ou de l'eau de toilette afin de ne pas déranger l'odorat de chacun.
5. Modalités de paiement des cours : la totalité du paiement de l'adhésion à l'association et des frais de cours doit se faire dès l'inscription. Si vous souhaitez un étalement du paiement des frais de cours, les chèques doivent être établis par tranches de 50, 100 ou 150 euros (uniquement) et la date d'encaissement précisée au dos de chaque chèque **ET au plus tard, le dernier encaissement doit être en juin**. TOUS LES CHEQUES doivent être remis ensemble à l'adhésion.
6. Nous attirons votre attention sur le fait que notre association pratique des tarifs peu chers (sûrement parmi les plus bas de la capitale) et ceci n'est possible que dans le cadre d'une association comme la nôtre, basée sur le bénévolat d'une partie de ses membres. Une conséquence de ce parti pris est que **les frais d'adhésion et les frais de cours sont non-remboursables**. En cas d'incapacité totale de continuer les cours pour cause de force majeure à justifier, le conseil pourra éventuellement décider d'un remboursement partiel des frais des cours.
7. En cas de motivation pour s'engager activement dans la vie de l'association, vous pouvez proposer vos compétences pour aider à l'administration de l'association (animation du site web, promotion de l'association autour de vous..),
8. Tout membre peut potentiellement devenir assistant. Les cours ont lieu le mardi matin de 8h à 10h au gymnase Ronsard. On devient assistant selon les critères suivants :
 - Avoir une ancienneté de minimum **1 an** ;
 - Une bonne connaissance des **6 sections** ;
 - Une présence régulière aux cours, minimum **2 fois** par semaine.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature :

